

FORMATION au PERMIS L5e - Motocyclette 125 cm³ -

Objectifs :

Être capable de conduire une motocyclette 125 cm³ ou un scooter à 3 roues (catégorie L5e) en toute sécurité.

Public concerné et pré-requis :

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée.
- Personne titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité, depuis au moins 2 ans.

AVERTISSEMENT :

- La formation est accessible un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B.
- Sont dispensés :
 - o Les détenteurs du permis B avec équivalence A1 (avant le 1er mars 1980),
 - o Les titulaires du permis B qui justifient une pratique de la conduite d'une motocyclette 125 cm³ au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011 (ex : un relevé d'information auprès d'un assureur),
 - o Les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans qui justifient une pratique de la conduite d'un scooter à 3 roues ou motocyclette au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011.

Qualifications des formateurs

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

Moyens pédagogiques et technique

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012.
- Équipement de radioguidage homologué.
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école "
- Équipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - o Un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - o Des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - o Un blouson ou d'une veste manches longues,
 - o Un pantalon ou d'une combinaison
 - o De bottes ou de chaussures montantes

Horaires :

Suivant vos disponibilités et celles de l'agence, planning de formation remis en amont

Programme

- Le véhicule : organes, équipements, contrôles.
- Le conducteur : documents réglementaires, état physique, équipement du motard et du passager, utilisation rationnelle d'une motocyclette, transport d'un passager.
- Les usagers : communication intelligente, piétons, conducteurs de deux-roues, conducteurs des autres véhicules, animaux, accidents de la circulation, statistiques, comportement en cas d'accident.

La conduite hors circulation : maîtrise du véhicule à allure lente, freinage...

La conduite en circulation : positionnement sur la chaussée, adapter son allure, s'insérer dans la circulation, aborder un virage, aborder une intersection, les dangers particuliers.

Sanction visée

- Attestation de suivi de formation 125 cm³ (7h).
- L'attestation de formation devra être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité compétente en même temps que le permis de conduire B en cours de validité.
- En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise,
- Attestation de fin de formation.

Effectifs :

Formation collective

Durée :

- Selon besoins et évaluation finale de l'enseignant.
- Formation initiale : 7h minimum.